



Niveau des salaires,

il faut l'augmenter !

◆ Depuis 2010, le point d'indice est bloqué entraînant une baisse du pouvoir d'achat constante liée à l'inflation.

◆ L'augmentation de la cotisation CNRACL (retraite) ajoute une couche (0,29%) chaque année jusqu'en 2020.

◆ En échelle 3, le début de carrière est au SMIC (moins 2 cts). Pour les OP en éch. 3 c'est le SMIC + 4,63€ Pour les MO, le SMIC + 9,26€ en éch 5. **Ces salaires sont une honte !**

◆ Depuis 2001, la perte de rémunération représente un mois de salaire. Nos grilles se tassent au fur et à mesure que le SMIC augmente et des échelons à 1 pt (4,63 €) se multiplient.

Carrière : faire sauter les blocages

Reprises d'ancienneté pour tous !!

Les reprises d'ancienneté, après l'application du protocole de 2006, provoquent des injustices dans les avancements, car les plus anciens se retrouvent pénalisés dans ce processus.

Ces situations doivent être combattues. Les revendications de la CGT deviennent de plus en plus évidentes :

- ◆ Une grille unique avec des positionnements de départ de carrière en fonction de la qualification,
- ◆ Des passages d'échelons plus courts,
- ◆ Une carrière sans limitation de progression,
- ◆ Pas de grade d'encadrement en Catégorie C,

Les Agents de Maîtrise sont les dindons de la farce du protocole de 2006, que la CGT n'a pas signé.

Exemple : du grade AEQ à OP, le quota des promouvables est de 6%, les OP en MO de 9%, etc.. En outre, il faut répondre à des critères d'ancienneté, ceci provoque des goulots d'étranglement qui bloquent les carrières de nos professions.

Catégorie

Et bien sûr la revendication centrale :

début de nos grilles de salaire à un SMIC à 1700 €



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT

Nom : Prénom :

Lieu de travail/de Formation :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-MAIL : Téléphone :

A retourner à : Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL cedex